



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général**  
**Generalsekretär**  
**Secretary General**

**NOT-23009**

**07.03.2023**

Original : EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF  
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Notification dépositaire**

Correction aux modifications du texte français des RU ATMF (appendice G à la Convention) adoptées par la Commission de révision à sa 25<sup>e</sup> session

Prise d'effet de la correction

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit :

La notification dépositaire [NOT-23001](#) du 3 février 2023 proposait une correction aux modifications des RU ATMF (appendice G à la Convention) adoptées par la Commission de révision à sa 25<sup>e</sup> session. La correction proposée ne concernait que le texte français.

Au 3 mars 2023, date d'expiration du délai d'objection à la correction proposée, aucune objection n'avait été notifiée au Secrétaire général. Par conséquent, la correction prend effet à la date de la présente circulaire, c'est-à-dire au 7 mars 2023.



(Wolfgang Küpper)  
Secrétaire général